



## SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 3 mai 2010, à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

Sont présents:

Monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, président  
Monsieur le conseiller Jean Guilbault, vice-président

Monsieur le maire Régis Labeaume

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Christiane Bois	Patrick Paquet
Simon Brouard	François Picard
Yvon Bussièrès	Ginette Picard-Lavoie
Richard Côté	Gérald Poirier
Raymond Dion	Marie-Josée Savard
Chantal Gilbert	Marc Simoneau
Anne Guérette	Odette Simoneau
Geneviève Hamelin	Denise Tremblay Blanchette
Sylvain Légaré	Denise Trudel
Julie Lemieux	Marie France Trudel
Lisette Lepage	Suzanne Verreault
Francine Lortie	Steeve Verret
Michelle Morin-Doyle	

Sont également présents:

Monsieur Gilles Noël, directeur général adjoint  
M<sup>e</sup> Sylvain Ouellet, greffier  
M<sup>e</sup> Line Trudel, assistante-greffière

À 17 h 05, monsieur le président Jean-Marie Laliberté constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

### **CV-2010-0466 Adoption de l'ordre du jour**

---

À la demande de monsieur le conseiller François Picard, il est proposé de retirer, de l'ordre du jour, le sommaire décisionnel suivant :

- GI2010-021 intitulé : « *Projet de passerelle du Palais de justice - Disponibilité des fonds pour la démolition* ».

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 3 mai 2010, tel qu'il a été modifié.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0467 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 19 avril 2010**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean Guilbault,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 19 avril 2010, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Rapport verbal de monsieur le maire Régis Labeaume sur les décisions prises lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 20 avril 2010**

---

Monsieur le maire Régis Labeaume fait rapport des décisions prises lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 20 avril 2010.

**Communications écrites au conseil**

---

- Dépôt du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 7 avril 2010.
- Dépôt de la résolution 2010-04-75, adoptée par le conseil municipal de Lac-Beauport le 6 avril 2010, intitulée : « *Opposition de la municipalité de Lac-Beauport au retrait du droit de veto ainsi qu'au principe de la triple majorité demandé par la Ville de Québec* ».
- Dépôt, par monsieur le conseiller François Picard, des documents requis par l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*, soit :
  - a) la liste des contrats de 25 000 \$ et plus, sous forme de bons de commande, pour le mois de mars 2010;
  - b) la liste des contrats de plus de 2 000 \$, totalisant plus de 25 000 \$, émis à un même fournisseur, sous forme de bons de commande et demandes de paiement, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2010 (**Référence : AP2010-224**).

- Dépôt d'une lettre de madame Murielle Gingras, présidente de la *Commission scolaire de la Capitale*, en date du 3 mai 2010 et de la résolution CC : 107/04/10 adoptée par le conseil des commissaires de la *Commission scolaire de la Capitale* le 20 avril 2010, demandant la tenue simultanée des élections scolaires et municipales dès 2013.

### **Première partie de la période d'interventions des membres du conseil**

---

Une période d'interventions, d'une durée maximale de 90 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

### **Première période de questions des citoyens**

---

Une période de questions, d'une durée maximale de 35 minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

- Dépôt, par monsieur Jacques Marchand, d'une pétition relative à une demande de modification au règlement d'harmonisation sur l'urbanisme de la Ville de Québec et plus particulièrement en ce qui a trait à la limite minimale à respecter pour la construction d'habitations en bordure d'une autoroute.
- Dépôt, par madame Martine Sanfaçon, d'une lettre signée par madame Lorraine Gaudreau, directrice générale du Centre Victor-Lelièvre, en date du 30 avril 2010, accompagnée d'une pétition pour la défense d'une forêt urbaine dans le secteur de la rivière des Roches dans l'Arrondissement de Charlesbourg.

### **Avis de proposition**

---

- Madame la conseillère Anne Guérette dépose un avis de proposition relatif à une demande pour la mise sur pied d'un nouveau parcours Écolobus à tarif adapté, sur certaines rues dans le Centre-ville de Québec.
- Monsieur le conseiller Jean Guilbault dépose un avis de proposition relatif à la proclamation de la journée du 29 mai 2010 : *Journée pour la protection de l'Abeille*.

**CV-2010-0468 Avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Guérette, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 19 avril 2010 - L'îlot des Palais - DG2010-050 (Ra-1530)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Julie Lemieux,

il est résolu de prendre acte du sommaire DG2010-050 contenant les

informations relatives à l'avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Guérette, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 19 avril 2010 concernant l'îlot des Palais.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0469 Avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Guérette, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 19 avril 2010 - Réorganisation du Service de protection contre l'incendie - PI2010-006 (Ra-1530)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de donner suite partiellement à l'avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Guérette, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 19 avril 2010, relativement à la réorganisation du Service de protection contre l'incendie, soit :

- 1° de produire, pour février 2011 et 2012, un rapport faisant état de la situation au Service de protection contre l'incendie;
- 2° d'inclure audit rapport les données de gestion disponibles, notamment le taux d'absentéisme, les visites de prévention et autres données pertinentes.

L'indice de mobilisation des employés, pour la Ville, a été mesuré en 2009.

Nous visons à refaire l'exercice en 2011 pour des résultats disponibles en février 2012. Toutefois, la décision de procéder n'a pas encore été prise et celle-ci devra être autorisée par le comité exécutif;

- 3° de planifier un comité plénier à l'intention des élus, vers février 2011, afin de rendre compte de l'état de la situation suite à la restructuration du Service de protection contre l'incendie.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0470 Félicitations et remerciements à tous les intervenants impliqués pour le maintien de l'enseignement primaire de qualité aux garçons, à l'intérieur des murs du Vieux-Québec**

---

Attendu que l'école primaire pour garçons Saint-Louis de Gonzague a annoncé, au printemps 2008, qu'elle fermera les portes de son établissement situé sur la rue Richelieu;

Attendu que les écoles Saint-Louis de Gonzague, les Ursulines et le Petit Séminaire de Québec ont toujours formé un trio indissociable et que la disparition de l'une aurait pu avoir des conséquences irréversibles sur les deux autres;

Attendu que le Vieux-Québec est reconnu pour ses institutions d'enseignement de qualité exceptionnelle qui évoluent depuis presque quatre siècles;

Attendu que suite à cette fermeture inattendue, de nombreux parents d'élèves de la défunte école se sont mobilisés dans l'objectif de créer une nouvelle école;

Attendu que la communauté des Ursulines et le Petit Séminaire de Québec ont, depuis le tout début, appuyé et supporté la mission que s'était donnée la coalition de parents;

Attendu que suite à des circonstances malheureuses et imprévisibles, l'effort remarquable du groupe de parents dans la création de la nouvelle école a échoué;

Attendu que les Ursulines de Québec ont réagi rapidement en décidant qu'elles allaient accueillir les garçons du primaire à compter de l'automne 2010;

Attendu que grâce à tous ces efforts, tant de la part de la Coalition de parents que des Ursulines, du Petit Séminaire de Québec et de madame Line-Sylvie Perron, l'objectif de départ a été atteint, c'est-à-dire que les garçons pourront continuer à recevoir un enseignement primaire de qualité et à grandir à l'intérieur des murs du Vieux-Québec;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Anne Guérette, appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

il est résolu :

- 1° de féliciter et de remercier les membres de la coalition de parents pour leur travail et leur engagement exceptionnel, faute de quoi la vocation éducative à l'intérieur des murs du Vieux-Québec aurait pu être gravement fragilisée;
- 2° de remercier la communauté des Ursulines de Québec et de saluer leur audace à ouvrir leurs portes aux garçons après 370 ans d'enseignement exclusif auprès des filles du primaire;
- 3° de remercier les responsables du Petit Séminaire de Québec pour leur collaboration indispensable dans la réussite du projet d'école;
- 4° de remercier madame Line-Sylvie Perron pour sa contribution à la réussite de ce projet.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0471 Demande de délai additionnel jusqu'au 17 mai 2010 - Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Sylvain Légaré, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 19 avril 2010 - DG2010-051 (Ra-1530)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Geneviève Hamelin,

il est résolu d'accorder un délai additionnel, soit jusqu'au 17 mai 2010, pour la

production d'une recommandation relative à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Sylvain Légaré, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 19 avril 2010, à l'effet que la Ville de Québec poursuive et intensifie son action pour la création d'un environnement favorisant un mode de vie physiquement actif et une saine alimentation.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0472** **Prise d'acte du rapport d'activités et des états financiers consolidés de la Société municipale d'habitation et de développement Champlain (SOMHADEC), pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2009 - SD2010-001 (Ra-1526)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu de prendre acte du rapport d'activités et des états financiers consolidés de la *Société municipale d'habitation et de développement Champlain (SOMHADEC)*, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2009, conformément aux exigences de l'article 4.9 des lettres patentes de la *Société municipale d'habitation et de développement Champlain (SOMHADEC)*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0473** **Adjudication d'un contrat pour le transport de marchandises entre les magasins du Service des approvisionnements de la Ville de Québec (VQ-42552) - AP2010-200 (CT-2191838) — (Ra-1529)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu d'adjuger, à *141273 Canada inc. (Monette Express enr.)*, le contrat pour le transport de marchandises entre les magasins du Service des approvisionnements, au cours de la période du 1<sup>er</sup> mai 2010 au 30 avril 2015, d'un montant de 113 837,20 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42552 et au tarif horaire de sa soumission, en date du 29 mars 2010, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2011 et subséquents par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0474 Prolongation du contrat pour la collecte et le comptage de la monnaie des parcomètres et des bornes de paiement, jusqu'au 30 avril 2011 (VQ-41321) - AP2010-219 (CT-2191947) — (Ra-1529)**

---

Monsieur le maire Régis Labeaume déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Geneviève Hamelin,

il est résolu d'approuver la prolongation, jusqu'au 30 avril 2011, du contrat adjugé à *Les Services McKinnon inc.* pour la collecte et le comptage de la monnaie des parcomètres et des bornes de paiement sur le territoire de la ville de Québec, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41321 et aux prix unitaires de sa soumission, en date du 6 avril 2009.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0475 Convention entre la Ville de Québec et *Dufour événements spectacles et images* pour le versement d'une subvention, relativement à la réalisation du spectacle *L'Expérience Scala* présenté les 3 et 4 juillet 2010, dans le cadre de la fête de la Ville du 3 juillet et du 25<sup>e</sup> anniversaire de l'accession de Québec sur la liste des villes du patrimoine mondial de l'UNESCO - DT2010-047 (CT-DT2010-047) — (Ra-1529)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion d'une convention à intervenir entre la Ville de Québec et *Dufour événements spectacles et images*, relativement au versement d'une subvention de 200 000 \$ taxes incluses pour la réalisation du spectacle *L'Expérience Scala* présenté les 3 et 4 juillet 2010, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de convention joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° le versement d'une subvention de 200 000 \$ incluant les taxes à *Dufour événements spectacles et images*, pour la réalisation du spectacle *L'Expérience Scala*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0476** **Modification, par résolution, du Règlement sur des travaux de réfection, de normalisation et d'auscultation des chaussées, des réseaux d'aqueduc et d'égout, des réseaux d'éclairage, de signaux lumineux et d'utilités publiques et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 584 - FN2010-013 (Ra-1529)**

---

Attendu que le 19 janvier 2004, le conseil de la ville a adopté le *Règlement sur des travaux de réfection, de normalisation et d'auscultation des chaussées, des réseaux d'aqueduc et d'égout, des réseaux d'éclairage, de signaux lumineux et d'utilités publiques et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 584;

Considérant que la réalisation des travaux ordonnés par ce règlement a fait l'objet d'une demande d'aide financière;

Considérant que le terme du remboursement de l'emprunt décrété par ce règlement doit tenir compte de la période de versement de cette aide financière, le cas échéant;

Considérant que la *Loi sur les cités et villes* permet d'amender un règlement d'emprunt par résolution, lorsque la modification à effectuer ne change pas l'objet de l'emprunt et n'a pas d'effet sur la charge des contribuables;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard, appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de modifier le *Règlement sur des travaux de réfection, de normalisation et d'auscultation des chaussées, des réseaux d'aqueduc et d'égout, des réseaux d'éclairage, de signaux lumineux et d'utilités publiques et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 584, comme suit :

L'article 2 de ce règlement est modifié par l'addition, après le premier alinéa, du suivant :

« Cependant, lorsque le montant de l'emprunt est acquitté, en tout ou en partie, au moyen d'une subvention versée sur une période de plus d'une année, le terme du remboursement de l'emprunt est alors ajusté afin de tenir compte de la période de versement de la subvention à condition que le terme prévu au premier alinéa soit diminué. ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0477** **Versement d'une subvention à l'organisme *Maison de Lauberivière, aide aux adultes en difficulté* - LS2010-022 (CT-LS2010-022) — (Ra-1529)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser :

1° le versement d'une subvention récurrente de 50 000 \$ à la *Maison de Lauberivière, aide aux adultes en difficulté*, pour le soutien de ses opérations au cours de l'année 2010;

- 2° le versement d'une subvention de 150 000 \$ à la *Maison de Lauberivière, aide aux adultes en difficulté*, à titre de participation à la réalisation du plan triennal de rénovation du bâtiment, sur présentation des pièces justificatives;
- 3° un virement de fonds de 200 000 \$ du poste contingent de proximité vers le budget du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, à l'activité 7250500 - *Entraide communautaire*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0478** **Prise d'acte du *Rapport final : État de la situation du plan stratégique 2004-2008* - PD2010-002 (Ra-1529)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu de prendre acte du *Rapport final : État de la situation* du plan stratégique 2004-2008.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0479** **Adjudication de 2 contrats pour le renouvellement des services d'assistance des logiciels Oracle (VQ-42725) - AP2010-147 (CT-2189663, CT-3206004) — (Ra-1530)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'adjuger, à *Oracle Canada ULC*, les contrats en vue de renouveler les services d'assistance des logiciels ORACLE, au cours des périodes du 5 mai 2010 au 4 mai 2011, pour un montant de 84 808,95 \$ incluant les taxes et du 15 mai 2010 au 14 mai 2011, pour un montant de 62 162,45 \$ incluant les taxes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0480** **Disposition de 26 véhicules - Camions à ordures - AP2010-222 (Ra-1530)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Simon Brouard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'autoriser le Service des approvisionnements à confier, à *Ritchie Bros.*, la vente des camions à ordures qui ne sont plus requis pour les besoins de la Ville.

Madame la conseillère Anne Guérette demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, messieurs les conseillers et mesdames les conseillères Christiane Bois, Simon Brouard, Richard Côté, Raymond Dion, Chantal Gilbert, Jean Guilbault, Sylvain Légaré, Julie Lemieux, Lisette Lepage, Francine Lortie, Michelle Morin-Doyle, Patrick Paquet, François Picard, Ginette Picard-Lavoie, Gérald Poirier, Marie-Josée Savard, Marc Simoneau, Odette Simoneau, Denise Tremblay Blanchette, Denise Trudel, Marie-France Trudel et Suzanne Verreault.

Ont voté contre : monsieur le conseiller Yvon Bussièrès et madame la conseillère Anne Guérette.

En faveur : 23

Contre : 2

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

**CV-2010-0481 Adjudication d'un contrat en vue des services de surveillance et d'interventions d'urgence pour le Service de la gestion des immeubles - Période du 1<sup>er</sup> juin 2010 au 31 mai 2015 (VQ-42501) - AP2010-231 (CT-2190485) — (Ra-1530)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Julie Lemieux,

il est résolu d'adjuger, à *Le Groupe de Sécurité Garda inc.*, le contrat en vue des services de surveillance et d'interventions d'urgence pour le Service de la gestion des immeubles, au cours de la période du 1<sup>er</sup> juin 2010 au 31 mai 2015, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42501 et aux tarifs horaires de sa soumission, en date du 29 mars 2010, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2011 et subséquents par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0482 Attribution d'un odonyme - District électoral de Lebourgneuf - Arrondissement des Rivières - CU2010-044 (Ra-1530)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est résolu d'attribuer, à la rue identifiée par la lettre A sur le plan-repère joint en annexe au sommaire décisionnel, l'odonyme suivant : *Blizzard, rue du*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0483 Attribution de 6 odonymes - District électoral de Lebourgneuf - Arrondissement des Rivières - CU2010-045 (Ra-1530)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est résolu d'attribuer, aux rues identifiées par les lettres C, D, H, J, K et M sur le plan-repère joint en annexe au sommaire décisionnel, les odonymes suivants :

- Rue C : *Jean-Bernard, rue;*
- Rue D : *Marie-De Bure, rue;*
- Rue H : *Guillaume-Renaud, rue;*
- Rue J : *Marie-De Lamarre, rue;*
- Rue K : *Joseph-Brosseau, rue;*
- Rue M : *Marie-Anne-Gaudreau, rue.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0484 Demande d'aide financière, pour l'année 2010, auprès de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, dans le cadre du programme *Aide aux projets - appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes* - CU2010-047 (Ra-1530)**

---

Monsieur le conseiller Richard Côté déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par madame la conseillère Geneviève Hamelin,

il est résolu :

- 1° de demander une aide financière, pour l'année 2010, auprès de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, dans le cadre du programme *Aide aux projets - Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes*, aux fins de l'acquisition de livres, de brochures, de périodiques, d'enregistrements audio et de documents multimédias;
- 2° d'autoriser madame Rhonda Rioux, directrice du Service de la culture, à signer la demande d'aide financière.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0485 Prolongement de la rue de l'Alliance et ouverture d'une nouvelle rue - District électoral de Loretteville (25) - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - DE2010-014 (CT-DE2010-014) — (Ra-1530)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Simon Brouard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par 9085-0439 *Québec inc.*, qui implique notamment le prolongement de la rue de l'Alliance et la construction d'une nouvelle rue, sur une longueur approximative de 237 mètres linéaires, selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 2° d'autoriser 9085-0439 *Québec inc.* à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser 9085-0439 *Québec inc.* à transmettre à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion, avec 9085-0439 *Québec inc.*, d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2 et ses amendements;
- 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture de la rue ayant fait l'objet de cette cession;
- 7° de demander au *Comité de toponymie* de proposer un nom pour la nouvelle rue réalisée et cédée à la Ville, en application de l'entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0486 Nomination des membres au sein du conseil d'administration de la Société municipale d'habitation et de développement Champlain (SOMHADEC) - DG2010-045 (Ra-1530)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu, conformément aux exigences de l'article 4 des lettres patentes de la *Société municipale d'habitation et de développement Champlain (SOMHADEC)*, de nommer les personnes suivantes au sein du conseil d'administration de la *Société municipale d'habitation et de développement Champlain (SOMHADEC)*, pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2010 au 30 avril 2012 :

- madame Geneviève Hamelin, conseillère municipale du district électoral de Saint-Sauveur et membre du comité exécutif, présidente;
- madame Anne Guérette, conseillère municipale du district électoral Vieux-Québec-Montcalm;
- madame Chantal Gilbert, conseillère municipale du district électoral des Faubourgs;
- madame Odette Dallaire, coordonnatrice finance et administration, Centre de services Québec, Desjardins Caisse d'économie solidaire;
- monsieur Jean Mignault, représentant du Service des finances de la Ville de Québec;
- monsieur François Desrosiers, professeur, Faculté des Sciences de l'administration, Université Laval;
- monsieur Guy Poirier, administrateur (citoyen).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0487 Adhésion de la Ville de Québec à l'organisation internationale Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) - RI2010-025 (CT-RI2010-025) — (Ra-1530)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu d'autoriser le versement d'un montant de 7 000 euros à l'organisation internationale *Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU)*, pour l'adhésion annuelle de la Ville de Québec à titre de membre *Gouvernements locaux*, au cours de la période de mai 2010 à mai 2011.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0488 Entente de coopération entre la Ville de Québec et la Ville de Chicago - RI2010-026 (Ra-1530)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'autoriser la conclusion d'une entente de coopération à intervenir entre la Ville de Québec et la Ville de Chicago, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0489 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification, par résolution, du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de relocalisation de la prise d'eau de l'ancienne Ville de Sainte-Foy et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 277 - FN2010-014 (Ra-1529)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption de la résolution suivante :

Attendu que le 5 septembre 2007, le conseil d'agglomération de la Ville de Québec a adopté le *Règlement de l'agglomération sur des travaux de relocalisation de la prise d'eau de l'ancienne Ville de Sainte-Foy et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 277;

Attendu que le terme du remboursement du règlement est de quinze ans;

Considérant que la réalisation des travaux ordonnés par ce règlement a fait l'objet d'une demande d'aide financière;

Considérant que le terme du remboursement de l'emprunt décrété par ce règlement doit tenir compte de la période de versement de cette aide financière, le cas échéant;

Considérant que le libellé actuel du règlement ne permet pas la modification du terme pour tenir compte de l'ajustement requis;

Considérant que la *Loi sur les cités et villes* permet d'amender un règlement d'emprunt par résolution, lorsque la modification à effectuer ne change pas l'objet de l'emprunt et n'a pas d'effet sur la charge des contribuables;

En conséquence, il est résolu de modifier le *Règlement de l'agglomération sur des travaux de relocalisation de la prise d'eau de l'ancienne Ville de Sainte-Foy et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 277, comme suit :

L'article 2 de ce règlement est modifié par l'addition, après le premier alinéa, du suivant :

« Cependant, lorsque le montant de l'emprunt est remboursé, en tout ou en partie, par une subvention versée sur une période de plus d'une année, le terme du remboursement de l'emprunt est alors ajusté, pour le montant de cette subvention, conformément à la période de versement de celle-ci, pourvu que le terme prévu au premier alinéa soit diminué. ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le maire Régis Labeaume quitte temporairement son siège.

En l'absence de monsieur le maire Régis Labeaume, madame la conseillère Geneviève Hamelin, présidente d'assemblée du conseil d'agglomération et membre du comité exécutif, proposera, au nom de monsieur le maire, les autres dossiers devant être présentés à la séance du conseil d'agglomération de la Ville de Québec du 20 avril 2010.

**CV-2010-0490** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification, par résolution, du *Règlement de l'agglomération sur les travaux de réaménagement du Centre d'urgence 9-1-1 dans l'arrondissement Beauport ainsi que sur les services professionnels et le personnel d'appoint y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 17 - FN2010-015 (Ra-1529)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par madame la conseillère Julie Lemieux,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption de la résolution suivante :

Attendu que le 7 mars 2006, le conseil de l'agglomération de la Ville de Québec a adopté le *Règlement de l'agglomération sur les travaux de réaménagement du Centre d'urgence 9-1-1 dans l'arrondissement Beauport ainsi que sur les services professionnels et le personnel d'appoint y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 17;

Considérant que la réalisation des travaux ordonnés par ce règlement a fait l'objet d'une demande d'aide financière;

Considérant que le terme du remboursement de l'emprunt décrété par ce règlement doit tenir compte de la période de versement de cette aide financière, le cas échéant;

Considérant que la *Loi sur les cités et villes* permet d'amender un règlement d'emprunt par résolution, lorsque la modification à effectuer ne change pas l'objet de l'emprunt et n'a pas d'effet sur la charge des contribuables;

En conséquence, il est résolu de modifier le *Règlement de l'agglomération sur les travaux de réaménagement du Centre d'urgence 9-1-1 dans l'arrondissement Beauport ainsi que sur les services professionnels et le personnel d'appoint y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 17, comme suit :

L'article 2 de ce règlement est modifié par :

- 1° le remplacement, dans le deuxième paragraphe, de « 1 600 000 \$ » par « 100 000 \$ »;
- 2° le remplacement, dans le troisième paragraphe, de « 479 290 \$ » par « 1 979 290 \$ ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0491** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 249 autorisant des dépenses et un emprunt n'excédant pas 24 898 000 \$ pour l'agrandissement du centre Métrobus du Réseau de transport de la Capitale - FN2010-020 (Ra-1529)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement n° 249 autorisant des dépenses et un emprunt n'excédant pas 24 898 000 \$ pour l'agrandissement du centre Métrobus*, adopté par le conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale, lors de sa séance du 31 mars 2010.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0492** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 251 autorisant des dépenses de 610 000 \$ et un emprunt de 135 000 \$ pour la construction d'un terminus léger (intersection route de l'Église / du Bois-Gomin) du Réseau de transport de la Capitale - FN2010-021 (Ra-1529)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement n° 251 autorisant des dépenses de 610 000 \$ et un emprunt de 135 000 \$ pour la construction d'un terminus léger (intersection route de l'Église / du Bois-Gomin)*, adopté par le conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale, lors de sa séance du 31 mars 2010.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0493** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 252 concernant l'achat de 107 autobus hybrides standards pour les années 2012 à 2015 du Réseau de transport de la Capitale - FN2010-022 (Ra-1529)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement n° 252 concernant l'achat de 107 autobus hybrides standards pour les années 2012 à 2015*, adopté par le conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale, lors de sa séance du 31 mars 2010.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0494** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 2009-186 modifiant le Règlement de zonage 480-85 pour agrandir la zone RA/A-95 à même la zone AB-16 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2010-053 (Ra-1530)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement n° 2009-186 modifiant le Règlement de zonage 480-85 pour agrandir la zone RA/A-95 à même la zone AB-16* de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0495** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement complémentaires à l'implantation de l'écocentre de Beauport et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 538 et l'appropriation d'un montant de 10 000 \$ au fonds général de l'agglomération - Renonciation au droit d'opposition - TP2010-013 (Ra-1529)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux*

*d'aménagement complémentaires à l'implantation de l'écocentre de Beauport et sur l'emprunt nécessaire au paiement des couts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 538;*

- 2° l'appropriation d'un montant de 10 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 538. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement complémentaires à l'implantation de l'écocentre de Beauport et sur l'emprunt nécessaire au paiement des couts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 538.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0496 Appropriation d'un montant de 43 554,83 \$ à même le surplus non affecté de l'ancienne Ville de Sainte-Foy et d'un montant de 47 799,17 \$ à même le fonds pour parc, terrain de jeux et espace naturel de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - Réfection des terrains de tennis du parc Notre-Dame-de-Foy - A3LS2010-012 (Ra-1529)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Christiane Bois,

il est résolu d'approprier :

- 1° un montant de 43 554,83 \$, à même le surplus non affecté de l'ancienne Ville de Sainte-Foy, pour terminer la réfection des terrains de tennis du parc Notre-Dame-de-Foy de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge;
- 2° un montant de 47 799,17 \$, à même le fonds pour parc, terrain de jeux et espace naturel de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, pour réaliser lesdits travaux.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**AM-2010-0497 Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux de réaménagement, de réfection et de consolidation d'équipements sportifs de parcs de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1668 - A1LS2010-034 (Ra-1529)**

---

Avis de motion est donné par madame la conseillère Geneviève Hamelin qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux de réaménagement des terrains de balle au parc Saint-Sacrement et au parc Victoria, de réfection de balançoires et de jeux au parc Bardy ainsi que l'aménagement d'une patinoire

extérieure permanente dans le quartier Saint-Sauveur de même que l'octroi des contrats de services professionnels y afférents.

Ce règlement prévoit une dépense de 557 500 \$ pour la réalisation des travaux et l'octroi des contrats de services professionnels ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**AM-2010-0498** *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier de 2010 relativement à l'ajout d'une unité d'évaluation utilisée comme parcours de golf, R.V.Q. 1670 - FN2010-017 (Ra-1529)*

---

Avis de motion est donné par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier de 2010* afin d'ajouter le Club de golf de la Faune dans la disposition relative aux terrains utilisés comme parcours de golf.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**AM-2010-0499** *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec relativement aux références aux règlements sur l'urbanisme et à la réduction du nombre d'arrondissements, R.V.Q. 1612 - AT2010-055 (Ra-1530)*

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Simon Brouard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec* afin de tenir compte de la réduction, à six au lieu de huit, du nombre d'arrondissements de la ville découlant de l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant la Charte de la Ville de Québec*.

En outre, le règlement est modifié afin de revoir les références à certaines dispositions du règlement sur l'urbanisme.

Finalement, ce règlement est modifié afin que les cartes qui illustrent les territoires d'application soient conformes aux nouveaux arrondissements.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**AM-2010-0500 Avis de motion relatif au *Règlement sur le stationnement hors rues au stade Chauveau et au stationnement Saint-Denys*, R.V.Q. 1650 - AT2010-041 (Ra-1530)**

---

Avis de motion est donné par madame la conseillère Marie-Josée Savard qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement établissant les règles de stationnement applicables au stade Chauveau et sur le terrain de l'ancienne Église Saint-Denys.

Il précise pour chacun des stationnements les types de réglementation ou de prohibition ainsi que les moyens de contrôle.

Enfin, ce règlement modifie le *Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais* afin de prévoir la tarification applicable.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**AM-2010-0501 Avis de motion relatif au *Règlement sur le versement d'une subvention à la Literary and Historical Society of Quebec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1680 - CU2010-030 (Ra-1530)**

---

Avis de motion est donné par madame la conseillère Julie Lemieux qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement autorisant une dépense de 431 944 \$ pour le versement par la ville à la Literary and Historical Society of Quebec d'une subvention du même montant, toutes taxes applicables incluses, afin de compléter l'ensemble de la restauration du bâtiment du Morrin Centre.

Ce règlement décrète un emprunt du même montant que la dépense ainsi autorisée remboursable sur une période de trois ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

Monsieur le maire Régis Labeaume reprend son siège.

**CV-2010-0502 Versement d'une subvention de 431 944 \$ à la *Literary and Historical Society of Quebec* afin de compléter l'ensemble de la restauration au bâtiment du Morrin Centre - CU2010-030 (Ra-1530)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'autoriser le versement d'une subvention au montant de 431 944 \$ incluant les taxes à la *Literary and Historical Society of Quebec*, afin de compléter l'ensemble de la restauration au bâtiment du Morrin Centre,

sous réserve de l'entrée en vigueur du Règlement R.V.Q. 1680 et de la confirmation de la subvention de *Parcs Canada*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier mentionne l'objet de chaque règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement.

**CV-2010-0503** *Règlement sur des travaux de réfection et de modernisation du complexe Jacques-Cartier et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1513 - GI2010-023 (Ra-1528)*

---

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux de réfection et de modernisation du complexe Jacques-Cartier et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1513.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0504** *Règlement modifiant le Règlement sur les véhicules hippomobiles relativement à l'examen de santé du cheval, R.V.Q. 1542 - DG2010-041 (Ra-1528)*

---

Madame la conseillère Michelle Morin-Doyle déclare qu'elle a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, elle s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Simon Brouard,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur les véhicules hippomobiles relativement à l'examen de santé du cheval*, R.V.Q. 1542.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0505** *Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification des activités sportives intérieures au Complexe de soccer Chauveau, R.V.Q. 1631 - A2LS2010-016 (Ra-1528)*

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification des activités sportives intérieures au Complexe de soccer Chauveau, R.V.Q. 1631.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0506** *Règlement sur des travaux d'aménagement extérieur au pourtour de l'église Saint-Rodrigue de l'Arrondissement de Charlesbourg et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1667 - AT2010-023 (Ra-1528)*

---

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux d'aménagement extérieur au pourtour de l'église Saint-Rodrigue de l'Arrondissement de Charlesbourg et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1667.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2010-0507** *Règlement sur des travaux d'aménagement d'un terrain de soccer-football à surface synthétique au parc La Chanterelle de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1673 - LS2010-024 (Ra-1527)*

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux d'aménagement d'un terrain de soccer-football à surface synthétique au parc La Chanterelle de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1673.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

## **Deuxième période de questions des citoyens**

---

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de 10 minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

## **Deuxième partie de la période d'interventions des membres du conseil**

---

Une seconde période d'interventions, d'une durée maximale de 30 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

## **Clôture de la séance**

---

Conformément aux dispositions de l'article 41 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2, le président du conseil, monsieur Jean-Marie Laliberté, déclare la séance close à 20 h 30, puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Jean-Marie Laliberté  
Président

Sylvain Ouellet  
Greffier

SO/mc